

COMMUNAUTE DE COMMUNES

AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2018-070

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 15 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit le quinze du mois de mai à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Irais, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

19 présents + 7 pouvoirs (26 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Jacques METREAU, Lucette ROCHER, Jean-Marie COLIN, Viviane CHABAUTY, Jacky METAY, Jacky PRINCAY
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Claude SERVANT
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais :
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Jacques CHAUVEAU, Micheline REAU
- ✓ Commune de Tessonnrière : Frédérique DAMBRINE
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

Membre suppléant présent :

- ✓ Commune d'Irais : Jérémy CHEVALIER

7 pouvoirs :

- ✓ Maryse CHARRIER a donné pouvoir à J. JOZEAU
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à J. CHAUVEAU
- ✓ Jean-Pierre CESBRON a donné pouvoir à C. SERVANT
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à M. NOLOT
- ✓ Pascal BIRONNEAU a donné pouvoir à M. REAU
- ✓ Huguette ROUSSEAU a donné pouvoir à J. METREAU
- ✓ Claire SAINCOURT a donné pouvoir à J. METAY

Excusé (e) s : Ludovic BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Jean-Pierre CESBRON, Maryse CHARRIER, Mathias DIXNEUF, Joël MEUNIER, Claire SAINCOURT, Jean Michel PROUST, Huguette ROUSSEAU

Jacques METREAU a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Lundi 07 mai 2018

MARCHES PUBLICS

Règlement intérieur des MAPA (Marchés en Procédure Adaptée)

- Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
- Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Après délibération et la majorité des membres présents et représentés (une abstention), le Conseil Communautaire valide le Règlement des Marchés à Procédures Adaptées telles que présenté dans le document joint en annexe.

Le Président, Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20180515-D2018070-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 23-05-2018

Publication le : 23-05-2018

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

MARCHES DE TRAVAUX, DE D'UN MONTANT HORS TAXES INFÉRIEUR A

MONTANTS ESTIMÉS DU MARCHÉ <u>les crédits doivent être disponibles au budget pour engager la dépense</u>	PUBLICITE AFFICHAGE	MISE EN CONCURRENCE	CO
Moins de 5 000 € HT	Pas de publicité obligatoire,	<p>Le choix sera fait par le Président ou le VP en charge du dossier :</p> <p>MISE EN CONCURRENCE Selon l'urgence et la nature du besoin, par 3 devis minimum demandés après détermination précise du besoin et l'établissement d'un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) très simplifié validé par le Président ou le Vice Président délégué.</p> <p>PAS DE MISE EN CONCURRENCE</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour les petites interventions à faire par un artisan local, • pour les achats de matériel courant • pour les interventions et besoins urgents 	
Entre 5 000 € HT et - de 25 000 € HT	Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) sommaire Publicité minimum : demande de devis à 3 entreprises au minimum	Demande de 3 devis minimum après détermination précise du besoin et l'établissement d'un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) très simplifié validé par le Président ou le Vice Président délégué.	
Entre 25 000 € HT et - 90 000 € HT	Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) détaillé a) sur le panneau extérieur au siège de la communauté b) sur le site Internet c) Sur profil d'acheteur (Plateforme dématérialisée) d) selon la nature des travaux : dans un journal local ou dans la presse spécialisée.	Demande de 3 devis minimum après détermination précise du besoin et l'établissement d'un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) validé par le Président ou le Vice Président délégué.	
90 000 € HT Et Jusqu'au seuil de Procédure formalisée	Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) selon modèle d'annonce fixé par arrêté ministériel a) sur le panneau extérieur au siège de la communauté b) sur le site Internet c) sur un site profil d'acheteur (Plateforme dématérialisée) d) publication de l'avis dans BOAMP ou JAL et (si nécessaire) dans un journal spécialisé.	<p>Établissement d'un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et détermination des coefficients des critères d'attribution validés par la commission concernée ou à défaut par le Bureau Communautaire.</p> <p>VALIDATION du DCE par le Conseil Communautaire</p> <p>Transmission du DCE : courrier et dématérialisation</p>	

**A PARTIR DU 1^{ER} OCTOBRE 2018 : POUR LES ACHATS DE 25 000 € HT ET PLUS,
TOUTES LES CANDIDATURES, OFFRES, ECHANGES AVEC LES CANDIDATS ET NOTIFICATIONS DEVRONT ÊTRE**

AR-Préfecture

079-200041416-20180515-D2018070-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23-05-2018

Publication le : 23-05-2018

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48